



Compte rendu de la séance du vendredi 06 juin 2014

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, Rachel BOSSWINGEL, Béatrice GARNIER, Céline KLEIN, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents : Corinne JUNG

Excusés : David FINK, François JACQUOT, Denis BOURQUARDEZ, Clarisse MUNSCH, Sylvie NATIVEL

Procuration :

Secrétaire(s) de la séance : Olivier EGGENSPIELER

Ordre du jour:

1. Déclaration d'intention d'aliéner
 1. 95 rue André Malraux
 2. 3A rue des Vergers
 3. lotissement rue des Fleurs
2. Présentation du rapport annuel du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) 2013
3. Construction école - avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
4. admission en non-valeur - budget eau
5. Recensement de la population INSEE 2015 - désignation d'un coordonnateur communal
6. Rapports annuels 2013 des services eau et assainissement
7. Divers
 1. Opération Brioches du 18 au 21 septembre 2014
 2. Maisons fleuries
 3. Permis C et CE ANDREY Aymeric
 4. Réunion SCOT
 5. Election des sénateurs
 6. Réunion rythmes scolaires

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 6 Mai 2014 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (01_06_2014)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner relatives aux projets de vente suivants:

- une maison 95 rue André Malraux d'une superficie totale de 7.05 ares appartenant à M. DENZER Amédée.
- un appartement 3A rue des Vergers d'une superficie de 1109 m² appartenant à M. EYTIER David et Mme DUMARTHERAY Stéphanie.
- remembrement de la rue des Fleurs.



Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces projets de vente.

Présentation du rapport annuel du SPANC 2013 (02 06 2014)

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2013

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace.

Ce rapport n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal, il est approuvé à l'unanimité.

Construction école-avenant au marché de maîtrise d'oeuvre (03 06 2014)

M. le Maire présente l'avenant établi par FORMATS URBAINS et portant sur :

1. les études pour l'aménagement de la portion de voie devant l'école et l'aménagement d'une aire de jeu devant l'école.

La rémunération est de 28 360,00 €.

2. les études pour les aménagements du parvis de l'école et de l'église ainsi que du jardin public adjacent à l'école.

La rémunération s'élève à 17 820,00 €.

Le montant total de l'avenant est de 46 180,00 € et représente +15,88% du montant du marché initial qui est de 290 650,00 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de conclure l'avenant de maîtrise d'oeuvre n°01 de FORMATS URBAINS ARCHITECTES ASSOCIES s'élevant à 46 180.00 € étant bien entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif m14 2014.

- autorise le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Admission en non-valeur (04 06 2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des factures d'eau 2010, 2011 et 2012 d'un montant total de 4 000 € n'ont pas été recouvrées par la trésorerie d'ALTKIRCH.

En conséquence, l'admission en non-valeur de ces factures est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'admission en non-valeur de ces factures pour un montant total de 4000 €

- vote les crédits suivants au budget M49 eau 2014 :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6152	Entretien et réparations sur biens		-2000.00
6541	Créances admises en non-valeur		2000.00
TOTAL :		0.00	0.00



Recensement population 2015-désignation d'un coordonnateur communal
(05 06 2014)

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Madame Chantal WOLF, adjoint administratif est désignée coordonnateur.

- autorise Monsieur le Maire à signer son arrêté de nomination.

Rapport annuel eau potable 2013 (06 06 2014)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

rapport assainissement 2013 (07 06 2014)

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

DIVERS

- Opération brioches : L'APAEI du Sundgau sollicite la participation de la commune à l'opération brioches qui se déroulera du 18 au 21 Septembre 2014. Les membres proposent de se mettre en rapport avec Monsieur FREYBURGER afin d'organiser cette vente au niveau de l'école et de la sortie de l'église.

- Maisons fleuries : Le jury passera le 09 Août 2014 dans les rues de la commune.

- Permis C et CE ANDREY Aymeric : Monsieur le Maire informe que dans le cadre du contrat emploi avenir de Monsieur ANDREY Aymeric, le Conseil Régional participe à hauteur de 80 % au financement du permis C et CE.

Le coût total de la formation s'élevant à 3 648 €, il reste à la charge de la commune la somme de 730 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- décide de prendre en charge 20 % de cette formation, soit 730 €, étant bien entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget M14 2014.

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

- Réunion territoriale du SCOT : Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le 19 Juin à 19h30 au foyer communal de Balschwiller.

- Election des sénateurs : Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal devra se réunir le 20 Juin pour désigner les délégués des conseillers municipaux.

- Réunion rythmes scolaires : Une réunion est prévue le 13 Juin à 17h30 à Colmar.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits